



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

502, rue Saint-Laurent, C.P. 98, Saint-Siméon, Québec, GOT 1X0
Tél.: (418) 620-5010/ Fax : (418) 620-5011

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
ET GREFFIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

LES RÈGLEMENTS PORTANTS LES NUMÉROS

235

POUR DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019.

236

DÉCRÉTANT LES TARIFS DE L'AQUEDUC MUNICIPAL A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2019.

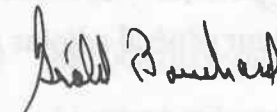
237

DÉCRÉTANT LES TARIFS DE CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES AINSI QUE DE LA COLLECTE SÉLECTIVE À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2019.

ONT ÉTÉ ADOPTÉS LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 14 JANVIER 2019

TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE AU BUREAU MUNICIPAL SITUÉ AU
502 RUE SAINT-LAURENT À SAINT-SIMÉON, PENDANT LES HEURES RÉGULIÈRES D'OUVERTURE.

DONNÉ À SAINT-SIMÉON CE
SEIZIÈME (16^e) JOUR DU MOIS DE JANVIER 2019.


Gérald Bouchard

Directeur général / Secrétaire-trésorier adjoint / Greffier